

Fiche de poste Maître de Langue anglais

UNIVERSITE DE LORRAINE

Définition et condition de recrutement

La langue étrangère enseignée est la langue maternelle du candidat recruté ou une autre langue pratiquée à l'égal de sa langue maternelle.

Les candidats aux fonctions de maîtres de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui de master, c'est-à-dire un master 2 ou équivalent (BAC+5).

Les maîtres de langue étrangère assurent **un service de 288H de travaux pratiques ou 192H de travaux dirigés**, ou toute combinaison équivalente. Le service peut comporter, à titre exceptionnel, des cours si les besoins du service le justifient.

La rémunération mensuelle s'élève à 1973,61 euros bruts.

Durée du contrat 1 an à compter du 1^{er} octobre, renouvelable 1 an

Sections/discipline : 11^e section – anglais

Profil : langue

Localisation : UFR ALL-Metz / Département « Langues Étrangères Appliquées »

Poste n° : 16734

Profil enseignement :

Le ou la candidate recruté.e aura à assurer, en fonction des besoins, des cours de communication professionnelle orale et éventuellement de projet personnel et professionnel en Licence LEA (L1). La personne recrutée sera amenée à travailler en équipe, à contribuer à la création des supports de cours et à participer à l'évaluation des étudiant.e.s et à la surveillance des examens.

Composante/UFR : UFR ALL-Metz / Département « Langues Étrangères Appliquées »

Mots-clés enseignement : communication professionnelle, communication orale, anglais des affaires

Candidatures à envoyer à vasilica.le-floch@univ-lorraine.fr **avant le 10 mai 2022.**

Contact administratif : christelle.clause@univ-lorraine.fr